

LE PICARD

Le 8 avril 2021 l'Assemblée Nationale a définitivement adopté la proposition de loi du député breton Paul Molac qui apporte des mesures de protection et de promotion des langues régionales (estimées à 75 en France) dans trois domaines : le patrimoine, l'enseignement, les services publics via la signalétique et les actes d'état civil. Il faut « *asteure* » que le rectorat de l'Académie de Lille s'engage dans un projet d'enseignement de la langue picarde (patois, chtî, rouchi) en vue de la prochaine rentrée scolaire....

L'Agence régionale de la langue Picarde a aussitôt envoyé une belle lettre à la rectrice. Histoire que le Picard ne fasse encore une fois « *queu-ette* » (*l'école buissonnière*). Et on rêve de voir des panneaux bilingues à l'entrée de nos villes et villages....

Chr.D

journal ECHO DU PAS DE CALAIS

N° 208 mai 2021